



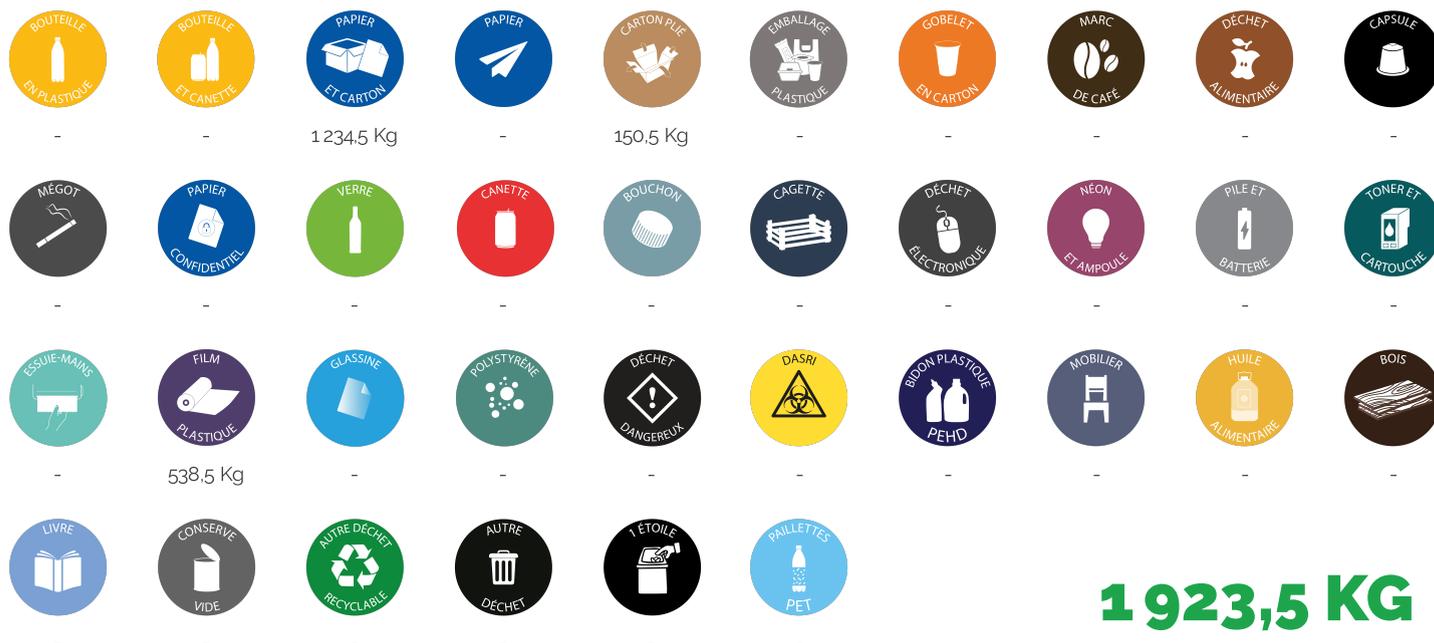
MAAS

BILAN DE PERFORMANCE DE TRI

DU 01-01-2024 AU 31-12-2024



Vos performances de tri

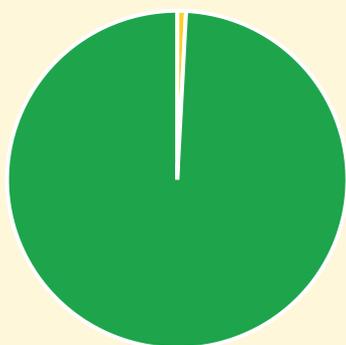


1 923,5 KG



DE MATIÈRES RECYCLABLES COLLECTÉES

La qualité de votre tri



BIEN TRIÉ ! BRAVO ! 99% DE VOS DÉCHETS RECYCLABLES SONT RECYCLÉS

Vous avez bien suivi les consignes et les guides de tri. C'est une manière de maximiser votre impact positif : la qualité du gisement est optimale et le sur-tri opéré par les équipiers de Lemon Tri est évité.



À SURTRIÉR. 1% DE VOS DÉCHETS RECYCLABLES NE SONT PAS CORRECTEMENT TRIÉS

Des erreurs se sont glissées dans les sacs. Un effort de surtri a été nécessaire de la part de nos équipes, afin que la majorité de ces matières soit recyclée.



DÉCLASSÉ, VOS DÉCHETS N'ONT PAS ÉTÉ RECYCLÉS

Trop d'erreurs de tri, nous ne pouvons pas valoriser le sac, il est envoyé en enfouissement ou en incinération, et c'est facturé !

Pourquoi bien trier ?

Lemon Tri promeut le tri à la source le plus fin possible, c'est à dire collecter des déchets déjà triés afin d'éviter la dégradation et le souillage des matériaux et d'augmenter les taux de recyclage.

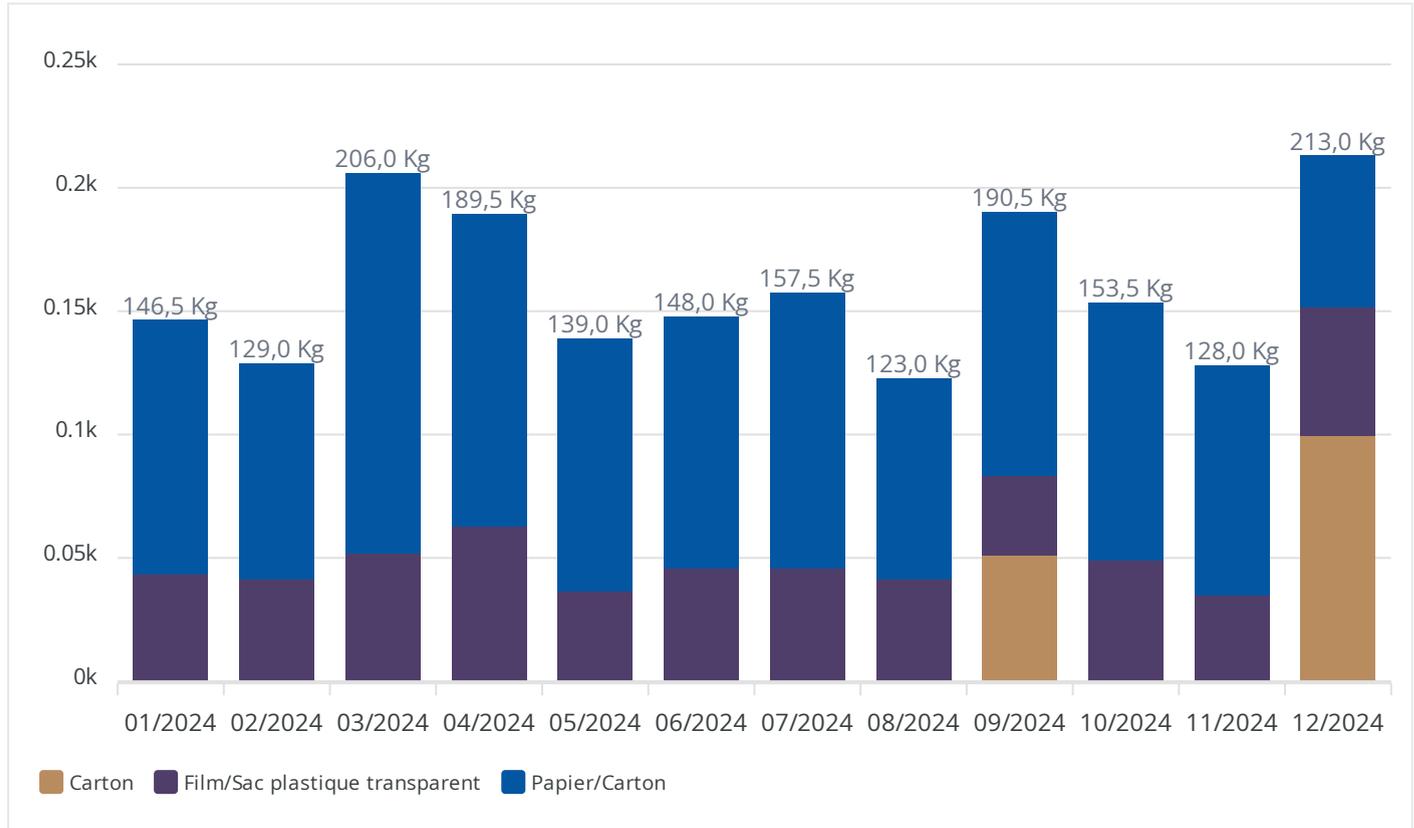




MAAS BILAN DE PERFORMANCE DE TRI DU 01-01-2024 AU 31-12-2024



L'évolution en Kg par mois



Impact social

Votre contrat contribue à l'emploi durable

Un équipier chez Lemon Tri passe environ 20% de son temps de travail en formation et accompagnement socio-professionnel pour aller vers l'emploi durable. Les heures de travail en insertion générées par votre contrat sont calculées en prenant en compte le temps de trajet de l'équipier pour venir collecter les matières dans vos locaux puis le temps moyen passé sur place pour faire le changement de sacs, de bacs et de rolls. Le temps de sur-tri et de conditionnement moyen passé en entrepôt pour préparer les matières au recyclage est aussi comptabilisé dans ce calcul.

Merci !

Votre contrat avec Lemon Tri a généré



38

heure(s) de travail en insertion





Votre impact **environnemental**

VOS **GESTES DE TRI** ONT PERMIS
D'**ÉCONOMISER**



26 315 L
d'eau



20 572,27 kWh
d'énergie



1 290,97 Kg
de CO²

SOIT **L'ÉQUIVALENT** DE



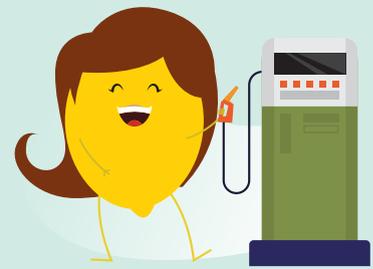
131

bain(s)



18 615 heure(s)

de streaming en wifi en France



9 plein(s)

d'essence de 50L consommés



Sources : ADEME, étude FEDEREC 2017, Wepa Greenfield, Base Carbone, ORDIF

Communiquez sur vos performances de tri

En partageant vos informations de performances de tri, votre entreprise peut contribuer à sensibiliser son public à l'importance du tri à la source et de la gestion responsable des déchets. Cela peut avoir un impact positif sur la conscience environnementale de votre communauté. ASTUCE : l'encart impact environnemental a été pensé pour être publié sur LinkedIn. Il suffit de faire un imprim écran de la zone matérialisée par  les icônes puis d'enregistrer la capture d'écran comme image. N'oubliez pas de taguer Lemon Tri.



MAAS
BILAN DE PERFORMANCE DE TRI
DU 01-01-2024 AU 31-12-2024



Les **filières** de traitement

DÉCHETS	CODE DU DÉCHET	NOM	ADRESSE	CODE DE TRAITEMENT	MODE DE TRAITEMENT
Papier/Carton	15 01 01	Wepa Greenfield	ZI de La Grande Borne , 02400, Château-Thierry	R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants
Carton	15 01 01	Wizpaper	2B rue du Chocquet, 62570, Wizernes	R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants
		Wepa Greenfield	ZI de La Grande Borne , 02400, Château-Thierry	R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants
Papier	15 01 01	Wepa Greenfield	ZI de La Grande Borne, 02400 , Château-Thierry	R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants
		Wepa Greenfield	ZI de La Grande Borne , 02400, Château-Thierry	R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants
Film/Sac plastique transparent	15 01 02				

Rendez-vous dans l'onglet «Tableau de bord» pour télécharger votre attestation de valorisation de déchets papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fractions minérales et plâtre prévue par l'article D.543-284 du code de l'environnement.